

Nombre de conseillers

En exercice : **27**
Présents : **23**
Absents : **4**
- dont suppléés : **0**
- dont représentés : **4**
Votants : **27**
- dont « pour » : **27**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstention » : **0**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171219-D2017287-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/01/2018

Publication : 05/01/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le dix neuf décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 15 décembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion du Rechastel à La Bréole 04340 Ubaye Serre-Ponçon sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et FERRON Jean.

EXCUSES : Mmes ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

Délibération n° 2017/287

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE « EAU ET ASSAINISSEMENT UBAYE SERRE-PONÇON » A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2018

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération du Conseil de Communauté n°2017/16 du 10 janvier 2017 portant création de la Régie « eau et assainissement Ubaye Serre-Ponçon » pour la gestion du service public d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon ;

VU la délibération du Conseil de Communauté n°2017/231 du 28 septembre 2017 décidant la restitution de la compétence « eau potable » à la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDERANT ainsi la nécessité de modifier les statuts de la régie pour supprimer la compétence « eau potable » et modifier le nom ;

VU les modifications de statuts qui lui sont proposées ;

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation réuni le 11 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,

- **ACTE** le nouveau nom de la régie : « Régie Assainissement Ubaye Serre-Ponçon »,
- **PRECISE** que le budget afférent portera le même nom,
- **APPROUVE** la modification de statuts proposée,
- **PRECISE** que ces modifications interviendront à compter du 1^{er} janvier 2018,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

